PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2023

Sont présents:

- -Les conseillères mesdames Marielle Gauthier, Sophie Bouchard, Blaise Boisvert
- -Le conseiller M. Réjean Bernard

Sont absents:

-La conseillère Madame Chantal Godbout et le conseiller Monsieur Réal East.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Fanny Dupras.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. <u>23-09-194</u>: <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2023 à 19h00;
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2023 à 19h00;
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2023 à 19h00;
- 6. Rapport des activités du maire, des conseillers, DG ou DGA;
 - Service Incendie
 - OMH
 - Avis de Rappel taxation posté 5 Sept 2023
- 7. Correspondance;
 - 1) Prolongement temps Fibre Optique Vidéotron
 - 2) CPAT en Bref
 - 3) La gestion Locative
 - 4) Information Loi contre hébergement illégal
 - 5) Semaine de la municipalité
 - 6) Aménagement du territoire
- 8. Présentation des comptes à payer;
- 9. Diverses résolutions:
 - 1) Halloween 2023
 - 2) Colloque de zone
 - 3) Formation Phase 1 des consignes élargies 14 septembre 11h00 par visioconférence
 - 4) Soumission Micro Age
 - 5) Formation Primeau DG
 - 6) Renouvellement Programme taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028)
 - 7) TECH 2019-2024 Version 4
 - 8) Cercle des Fermières
 - 9) Entente en SSI territoire MRC Abitibi Ouest
 - 10) Projet de schéma de couverture de risque de la MRC
 - 11) Avis juridique Bigué avocats
- 10. Période de questions (de 19h30 à 20h);
- 11. Voirie
 - Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
- 12. Varia: Sujet Divers
 - 1) Abrogation résolution 23-08-176
 - 2) Rencontre optimisation OH Lac-Abitibi
 - 3) La Gestion de crise (4 volets)
- 13. Clôture de la séance. Il est ___h__

3. <u>23-09-195:</u> <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE</u> <u>EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2023</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2023 à 19h00.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2023

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

23-09-196: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2023 à 19h00.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Blaise Boisvert, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 août 2023

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. 23-09-197 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOUT 2023 À 19H00

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2023 à 19h00

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Blaise Boisvert, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 août 2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5. CORRESPONDANCE

- 1) Prolongement temps Fibre Optique Vidéotron
- 2) CPAT en Bref
- 3) La gestion Locative
- 4) Information Loi contre hébergement illégal
- 5) Semaine de la municipalité
- 6) Aménagement du territoire

6. 23-09-198: PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER:

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier appuyé par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour août 2023, au montant de **16 996.44** \$, pour septembre 2023 de **61 264.75**\$ d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels d'août 2023 au montant de **3703.77** \$

- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, en août 2023 pour un montant de **13 815.00** \$ et les DAS provinciales et fédérales; remises de juillet2023 payées en août 2023 pour **5252.74** \$.
- Soit : le grand total des dépenses pour août et une partie de sept. 2023 pour 101 032.70 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7. <u>DIVERSES RÉSOLUTIONS</u>

1) <u>23-09-199</u>: <u>Halloween 2023</u>

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme M. Réjean Bernard, et résolu à l'unanimité que les enfants passent l'Halloween le mardi 31 octobre 2023 et de répéter l'activité de 2022 soit un parcours d'Halloween du bout du monde le samedi 28 octobre 2023 et que la responsable des bénévoles soit Mme Sylvie Perreault.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

2) <u>23-09-200</u>: <u>Colloque de Zone ADMQ</u>

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard appuyé par Mme Marielle Gauthier, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au colloque de zone 2023 au coût de 280.00\$ et lui payer des frais de kilomètres pour un aller-retour à Amos.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

3) 23-09-201: Formation Phase 1 des consignes élargies

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard appuyé par M. Réjean Bernard, et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Blaise Boisvert de suivre la formation pour les municipalités sur la phase 1 de la consigne élargie et modernisée. Cette formation est gratuite.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4) <u>23-09-202</u>: <u>Soumission Micro-Age</u>

CONSIDÉRANT QUE les responsables de Micro Age, nous conseillent fortement d'augmenter la mémoire et de changer le disque dur de notre ordinateur;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise nous a fait parvenir une soumission au montant de 160.94\$ taxes incluses pour ces changements;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité d'autoriser ces dépenses pour faire les changements et améliorer l'efficacité de notre ordinateur.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5) <u>23-09-203</u>: <u>Formation Primeau</u>

Il est proposé par M. Réjean Bernard appuyé par Mme Marielle Gauthier, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à s'inscrire à la formation gratuite pour comprendre les conditions du nouveau PRIMEAU 2023, soit aide financière, admissibilité et information pratiques dans les nouvelles conditions de ce nouveau programme.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

.

6) <u>23-09-204</u>: Renouvellement Programme taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028)

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le l''janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget!

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et unanimement résolu :

Que la demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- -De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du l er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- -De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- -De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

QUE cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7) 23-09-205: Reddition compte TECH 2019-2024 Version 4

Attendu que:

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
- Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'approuver cette résolution tel que mentionnée ci haut et que cette résolution soit déposée dans le PGAMR par la directrice générale.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

8) 23-09-206: Cercle des Fermières

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de prêter la salle communautaire gratuitement au Cercle des Fermières de La Reine pour le 15 septembre 2023 tel que demandé par lettre.

9) <u>23-09-207</u>: <u>Entente en SSI territoire MRC Abitibi-Ouest</u>

Attendu que plusieurs services de sécurité incendie doivent recourir à la fourniture de

services à l'appel initial et à l'entraide mutuelle pour répondre aux exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques révisé découlant de la Loi sur la sécurité incendie et des Orientations du ministre de la Sécurité

publique en matière de sécurité incendie;

Attendu que l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest ont signé une entente

relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie sur le territoire découlant du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en

septembre 2011;

Attendu que qu'il y a lieu de remplacer l'entente de septembre 2011 afin de tenir compte

des exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques

évisé;

Attendu que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des

articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une nouvelle entente

relative à la fourniture de services en sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marielle Gauthier APPUYÉ PAR : Mme Sophie Bouchard

ET RÉSOLU:

d'accepter les dispositions de l'*Entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi- Ouest*;

d'autoriser Mme Fanny Dupras-Rossier, mairesse et Mme Lise Bégin, directrice génrérale à signer, pour et au nom de la Municipalité La Reine, toute documentation pertinente à cette entente.

10) 23-09-208 : Projet de schéma de couverture de risque de la MRC

Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest Avis de la Municipalité de La Reine sur les propositions d'objectifs de protection

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC d'Abitibi-Ouest a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 23 octobre 2010 et est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c. S-3.4) (« la Loi »), au cours de la sixième année;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14 de « la Loi », la MRC d'Abitibi-Ouest a soumis aux municipalités présentes sur son territoire, des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de «la loi », les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions soumises par la MRC d'Abitibi-Ouest, en faisant notamment mention des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de « la loi », les municipalités doivent adopter une résolution afin de traduire, dans un plan de mise œuvre, les actions et les conditions de ces propositions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Sophie Bouchard

APPUYÉ PAR : Mme Marielle Gauthier ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de La Reine donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest. Elle s'engage à appliquer les actions inscrites dans le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques révisé, applicables à son territoire, ainsi que les conditions de réalisation de ces propositions.

11) 23-09-209 : Avis juridique Bigué Avocats

CONSIDÉRANT les recommandations et les options mentionnés dans l'avis juridique de Maitre Bigué concernant le matricule 0414 41 6174 0 000 0000 en date du 31 août 2023;

CONSIDÉRANT que Maître Audrey-Anne Mercier de la firme Carreau Gingras, notaires Inc. avait analyser une partie du dossier en novembre 2022;

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité de mandater la firme Carreau Gingras, notaires Inc. soit Maître Audrey-Anne Mercier à revérifier les possibilités de l'acquisition de ce terrain au matricule mentionné ci haut, en lui indiquant que le conseil municipal opte pour la vente de gré à gré avec le débiteur si cette option est envisageable avec le propriétaire par une contrat notarié entre ce dernier et la municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. **VOIRIE**

10. VARIA: SUJETS DIVERS

12) <u>23-09-210</u>: Abrogation résolution 23-08-176 de la réunion du 7 Aout 2023

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier appuyé par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 23-08-176 indiquant la personne mandatée à aller à une rencontre sur l'optimisation OH Lac Abitibi pour le 6 septembre 2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

13) 23-09-211 : Rencontre Optimisation OH Lac-Abitibi

La municipalité ayant reçu une invitation à une rencontre importante le 6 septembre 2023 sur l'optimisation du réseau des offices d'habitation à Rouyn Noranda invitant seulement les maires, mairesses ou DG de chaque municipalité;

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de mandater la mairesse Mme Fanny Dupras d'assister à cette rencontre.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

14) <u>23-09-212</u>: <u>Formation La Gestion de Crise Volet 1-2-3-4</u>

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité de mandater la mairesse Mme Fanny Dupras à suivre les 4 volets de formation sur la gestion de crise en milieu municipal au coût de 75.00\$ chaque volet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

11. <u>23-09-213</u> : <u>CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à

	1	'unanimité d	que la se	éance soit	levée. I	l est 20h	10
--	---	--------------	-----------	------------	----------	-----------	----

,							
ADOPTE	à 1	'unanimité	par	les	membres	du	conseil

Directrice générale Greffière Trésorière	Mairesse
Lise Bégin	Fanny Dupras-Rossier

Je, Fanny Dupras-Rossier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.